

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le 23 janvier 2025
Sous la présidence de M. Ali DOUAI,
Vice-Président Formation et Innovation pédagogique
Et la vice-présidence de
M. Laurent COUNILLON,
Vice-Président Recherche et Innovation,
N°1/2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula, M. BAILLY-BECHET Marc, M. BARBIERI Mathieu, M. BELLAGAMBA Ugo, M. BELLET Jonathan, Mme BERTOLOTTI Emma, Mme BERTRAND Marie-France, M. BLANC Frédéric jusqu'à 11H00, M. BORGESE Franck, M. BOSCARI Alexandre, Mme BOUNEMRI Célia, M. BRAU Frédéric, Mme CABRIO Elena, M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme DEMARIA Samira, Mme DUBARLE Léa, M. ETESSE Jean, Mme FEDELE Carine, M. FOURNIER Laurent, M. FRANQUET Erwin, Mme HERITIER Camille, M. HURON David, Mme JOUIN Emilie, Mme KRAFFT Jackie, Mme LAUDATI Patrizia, Mme LEMAHIEU Ann, Mme LEMAIRE Elisabeth, Mme MARSHALL Zéna, M. MERCIER Julien, Mme MICHELET Véronique, Mme MONTAGNE Véronique, M. MSAOUR Yanis, Mme N'AIT-BOUDA Faïza, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme PERETTI Alexandra, M. PONTY Yannick, Mme POTOT Swanie, M. REIS Patrice, Mme SEITZ-POLSKI Barbara, Mme SIBILLE Brigitte, Mme SMITH Cécilia jusqu'à 10H45, M. TANTI Jean-François, M. TORRENTI Camille, M. TRUBERT Jean-François, M. VIGROUX Alban, Mme VINCIGUERRA Joséphine, M. VIZZARI Jean-François, Mme YAMOUNI Soraya,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme COURTIN Christine à M. REIS Patrice, Mme GIRAUD-PANIS Marie-Josèphe à M. COUNILLON Laurent, Mme GODIER Stéphanie à M. TORRENTI Camille, M. HARIB Naïm à Mme YAMOUNI Soraya, M. HUSSENOT Anthony à Mme DEMARIA Samira, Mme NAVARRO Jade à M. SAOUAR Yanis, M. OTTAVJ Jean-Antoine à Mme YAMOUNI Soraya, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. COUNILLON Laurent, Mme PLOUVIEZ Mélanie à M. DOUAI Ali, Mme RANDAZZO Alessandra à Mme BOUNEMRI Célia, Mme RUFINI Alexandra à M. DOUAI Ali, Mme SIGLOCH Karin à M. FRANQUET Erwin,
Mme SMITH Cécilia à Mme FEDELE Carine à compter de 10H45, M. BLANC Frédéric à Mme LEMAIRE Elisabeth à compter de 11H00,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. GARCIA Dimitri, Mme PAUL Anne-Gaëlle, M. SERRANO Benjamin,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BAUBIAT Emma, Mme BEHAR Claire, M. BIZIOU Michael, M. BORNEMANN Soren, M. BOURGEOIS Nicolas, Mme BOUVET Océane, M. BURRONI Gaël, Mme CARUCHET Elodie, M. DIEDERICHS Thibault, Mme FLAMENT Agathe, Mme FONTAINE Geneviève, M. HACHEM Elie, Mme NIELSON Nathalie, M. ROUSTAN Valentin,

INTERVENANTS PRESENTS : M. ARASZKIEWIEZ Jacques, M. AZOULAY Stéphane, M. BAZIN Damien, Mme CAMBIEN Béatrice, M. CREMOUX Pascal, Mme GILLOT Isabelle, M. LEGRAND Olivier, Mme PIERREFITE CARLE Valérie.

MM. COUNILLON et DOUAI ouvrent la séance à 9H00 en présentant leurs vœux pour cette nouvelle année.

M. COUNILLON souligne, en cette période, une conjoncture particulièrement complexe tant au niveau national qu'international avec des répercussions immanquables sur l'établissement qui se doit de garder un cap malgré une situation budgétaire qui ne cesse de se dégrader et qui impacte notamment la Loi de Programmation de la Recherche, avec pour conséquence une réduction de 10% du budget Recherche de l'Etablissement votée au dernier CAc pour

préservé le budget global. Il conviendra donc de mener une réflexion cohérente et collective afin d'éviter de se retrouver dans une situation semblable l'année prochaine. Il fait donc part du projet de créer, au sein du CAC, des groupes de travail et de réflexion qui puissent émettre des propositions pour éclairer les choix de la gouvernance. Un premier groupe portera sur le financement des unités de recherche, il se mettra en place par le biais d'un questionnaire en ligne auquel les personnes intéressées pourront répondre pour faire acte de candidature. Il indique également qu'un questionnaire sera envoyé aux conseillers afin qu'ils fassent remonter les thématiques sur lesquelles ils souhaiteraient travailler plus spécifiquement. Un deuxième groupe est également envisagé et concernera la prospective Recherche pour permettre des propositions collectives et arrêter différentes options dans un système de plus en plus contraint, afin de détacher cette réflexion de l'agenda des CAC déjà chargé.

M. DOUAI souhaite, pour sa part, que, dans la même optique, une fois que les Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) seront signés, qu'un groupe de travail sur le pilotage de l'offre de formation associant les directions de composantes et des membres du CAC, puisse être activé pour mener une réflexion commune.

M. DOUAI fait ensuite part d'une demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le **renouvellement d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)**. Le ministère demandant l'avis du Conseil académique pour ce diplôme déjà présent dans la vague d'accréditation de juin 2024.

L'ajout à l'ordre du jour du point susmentionné est validé avec 48 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

I. Vie Institutionnelle

I. 1.- Validation du PV du 21 novembre 2024

Aucune remarque n'est émise sur ce procès-verbal.

Le procès-verbal du CAC du 21 novembre 2024 est validé avec 50 voix pour et 3 abstentions.

I.2.- Point Budget 2025

M. DOUAI accueille et remercie le Pr Stéphane AZOULAY, vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens, venu faire un point d'information sur le contexte budgétaire global et le budget 2025 d'UniCA.

M. AZOULAY propose de présenter une mise à jour de divers points budgétaires ainsi que des explications sur les décisions prises au CA du 17 décembre 2024 pour valider un budget qui n'était pas en déficit contrairement aux prévisions initiales.

Il indique que le budget de l'Université se décompose en deux grandes masses avec d'une part un budget dotation de l'État qui est la subvention pour charges de service public (SCSP) pour un montant d'environ 221 millions d'euros et d'autre part des ressources propres et de subventions pour près de 120 millions d'euros. Les ressources propres pures représentent environ 79 millions d'euros soit près d'un quart du budget global ce qui constitue une proportion très conséquente et fait d'UniCA une des universités qui compte le plus de ressources propres inscrites dans son budget.

Il indique ensuite que les dépenses principales sont constituées par la masse salariale (environ 18 millions d'euros) et le coût de fonctionnement des campus (environ 19 millions d'euros) qui est supérieur à la dotation théorique de l'État sur les crédits de fonctionnement. En 2013, les crédits de fonctionnement attribués à l'établissement étaient supérieurs à ceux de 2024 ainsi en tenant compte de l'inflation une perte de près de 3,2 millions d'euros est constatée depuis cette dernière décennie, l'État n'ayant pas suivi l'évolution des masses salariales.

Un ensemble de contextes internes et externes fait que la situation budgétaire de l'établissement est relativement fragile en comparaison à d'autres universités. Cette situation est notamment due à une dotation par étudiants très inférieure à celle des autres établissements, la moyenne pour les universités IDEX étant de près de 9400,00€ par étudiants alors que la dotation perçue par UniCA est de 7478,00€ par étudiant, ce qui représente, dans ce cadre, un différentiel de 68,6 millions d'euros par an. Si l'on se positionne par rapport à la moyenne nationale des universités à composante de santé, une différence de près de moins de 25 millions d'euros par an est constatée. L'établissement accuse par ailleurs chaque année le GVT (Glissement vieillesse technicité) lié au coût des personnels qui progressent en grade représentant près de 3,2 millions d'euros compte tenu d'un faible taux de départ en retraite.

A ces éléments endogènes, il convient d'ajouter des éléments exogènes pour un montant de l'ordre de 11 millions d'euros. Ils concernent notamment un surcoût énergétique lié à la crise ukrainienne avec près de 6,5 millions d'euros supplémentaires pour les dépenses de fluides, ainsi que l'augmentation du point d'indice et des revalorisations salariales qui n'ont été compensées par l'État que partiellement, une spécificité des universités étant qu'elles payent elles-mêmes leurs titulaires, ces augmentations ont donc représentées un coût pour l'établissement de 400 000,00 € en 2022 et de 2,6 millions d'euros en 2023. Il est également noté, avec l'inflation, une augmentation des coûts de la maintenance immobilière dans une période de renouvellements de contrats arrivés à échéance de près d'un million d'euros.

L'augmentation des cotisations pension en 2025 constituera par ailleurs pour l'établissement une charge supplémentaire de 3,2 millions d'euros, qui n'est pas prévue d'être compensée. M. AZOULAY souligne que pour 2025, la situation est pour l'instant plus qu'incertaine, puisqu'il n'y a pas encore de budget voté au niveau de l'État. Il indique cependant que le Rectorat confirme la gestion saine de l'Université avec jusqu'en 2022 l'obtention d'un excédent budgétaire qui permettait d'alimenter le fonds de roulement. À partir de 2022 l'établissement a commencé à être obligé de prélever dans son fonds de roulement pour pouvoir continuer à fonctionner. Dans cette situation la trésorerie qui augmentait jusqu'en 2020 a commencé à diminuer. La masse salariale est restée constante mais l'ensemble des mesures exogènes et des évolutions internes entraîne une dégradation des indicateurs pour préserver une stabilité dans le fonctionnement de l'établissement.

Le bilan de l'année 2024 fait apparaître un fonds de roulement d'environ 29 millions d'euros en début d'année sur lequel ont été prélevés en cours d'année près de 16,4 millions pour pouvoir équilibrer les comptes avec ainsi un fonds de roulement fin 2024 de l'ordre de 12 millions d'euros qui correspond à la limite du seuil prudentiel que l'État impose aux universités et qui est estimé à 15 jours de fonctionnement. La trésorerie est jugée bonne pour l'instant même si elle diminue chaque année compte tenu des prélèvements pour préserver un fonctionnement normal de l'université.

Concernant le budget 2025, les prévisions font apparaître une SCSP de l'ordre de 221 millions d'euros en légère augmentation, des ressources propres stables, l'intégration des augmentations de la masse salariale, une légère diminution du coût des fluides espérée grâce aux rénovations énergétiques et une diminution des frais de fonctionnement des campus. Il est toutefois observé que les charges sont supérieures aux recettes avec un résultat d'exploitation négatif qui nécessite de prélever dans la trésorerie, la poursuite en 2025 de cette manière de fonctionner aurait nécessité un prélèvement au fonds de roulement de presque 20 millions d'euros. Un premier budget soumis au Rectorat permettant d'arriver à un fonds de roulement négatif de moins 7 millions d'euros a été refusé. Il a été demandé à l'établissement de maintenir un fonds de roulement positif minimum de 2 millions d'euros sachant que celui-ci est déjà engagé dans de nombreuses opérations pour des prélèvements estimés à presque 10 millions d'euros. Une économie de 9,5 millions d'euros sur le budget s'est donc avérée nécessaire en 2025 avec pour 2026, 12 millions d'euros d'économies supplémentaires à prévoir compte tenu d'une incapacité à prélever dans le fonds de roulement.

Concernant le budget 2025, il a donc été demandé à l'État une mission d'évaluation par l'inspection générale pour faire un bilan de la situation financière et obtenir des propositions de solutions de retour à l'équilibre car il est apparu important d'avoir un regard d'experts extérieurs. Cette mission a déjà en partie commencé puisqu'une rencontre avec les inspecteurs généraux s'est tenue la semaine dernière, la remise d'un rapport étant prévue début mai. Dans ce cadre, une série de documents est à fournir et un certain nombre de personnes sera auditionné en mars, les membres de la commission finances de l'université pourront notamment échanger avec les inspecteurs. L'objectif est également, pour l'établissement, de mettre en évidence auprès du ministère une réelle sous dotation. A l'issue de la remise du rapport, des groupes de travail seront mis en place pour construire le budget 2026 en envisageant encore des économies supplémentaires.

Le Conseil d'administration a donc adopté en décembre, un budget prévoyant un prélèvement de 10 millions au fonds de roulement qui le portera donc à 2,5 millions. Afin d'arriver à une économie de 9,6 millions d'euros, les arbitrages ont été les suivants :

- Augmentation des prélèvements sur les recettes de l'apprentissage, chaque apprenti financé pour environs 6000,00€ se voit prélevé jusqu'à présent 1700,00€ par l'établissement selon le modèle ministériel P2CA qui calcule le coût effectif d'un apprenti à l'université, ce modèle ayant été calculé en 2020, il est apparu qu'avec les données de 2024, il aurait fallu prélever plus de 2000€ par apprenti, l'établissement se limitera à 1900€ qui représenteront pour le budget une augmentation de 762 000 €.
- Suppression de l'exonération des droits différenciés à compter de la rentrée 2025/26 ce qui permettrait une économie de 2,1 millions d'euros.
- Application d'un prélèvement de 5% supplémentaire sur toutes les ressources propres des composantes.
- Affectation au budget global d'un reliquat exceptionnel et historique du CFA qui devait revenir aux formations.

- Diminution de 50% de l'enveloppe intéressement, tout axe confondu représentant 1,6 millions d'euros.
- Diminution de 10% de la quasi-totalité des budgets, dont les crédits recherche ce qui constitue environ 1,4 millions d'économie. Quelques budgets ne seront toutefois pas impactés tels que l'action sociale, la CVEC ou la mission handicap.

M. AZOULAY précise que l'ensemble des décisions prises a fait l'objet de discussions avec les directions de composantes préalablement au vote du budget, les solutions proposées ayant été présentées lors d'un conseil de composante où ont pu être identifiées les lignes rouges pour chaque composante à partir desquelles, il a été recherché un juste équilibre.

M. DOUAI donne ensuite la parole aux conseillers.

A M. MERCIER qui s'interroge sur la signification de la proposition de diminution des frais de fonctionnement des campus, M. AZOULAY précise qu'actuellement il est alloué une somme de 5,2€ au m² pour chaque campus pour en financer l'entretien et que c'est cette somme-là qui va être diminuée. Les campus étaient jusqu'ici libres de l'utilisation de cette somme, à compter de cette année, il a été décidé qu'ils ne pourront disposer que d'une seule partie et que le reste serait regroupé en central. Les besoins prioritaires en termes de travaux ont ainsi été remontés et ont donné lieu à un arbitrage, une priorité a, par exemple, été donnée à des travaux d'électricité à Carlone dont l'absence de réalisation auraient compromis l'ouverture de la bibliothèque alors que par ailleurs des travaux de peinture pourront être reportés, l'objectif étant de parer à l'essentiel.

Aux interrogations de M. MERCIER à propos du montant de la dotation par étudiant à UniCA, M. AZOULAY répond qu'elle est de 7478,00€ donc inférieure à la moyenne des universités IDEX et souligne par ailleurs qu'UniCA est l'Université la moins dotée de la Région PACA dont la moyenne est de 9362,00€ par étudiant.

A M. PONTY qui s'interroge sur la manière dont le ministère peut justifier le différentiel en termes de dotation entre des universités qui comptent un nombre similaire d'étudiants, M. AZOULAY précise que le ministère répond qu'il est parfaitement conscient de la situation de l'établissement mais que d'autres universités connaissent des difficultés semblables et qu'il faudrait potentiellement revoir tout le modèle de répartition des crédits aux universités.

Aux interrogations de M. MERCIER sur le reliquat du CFA, M. AZOULAY indique le CFA avait jusqu'en 2020 une politique de fonctionnement sur l'usage de ses fonds très différente à celle actuellement en place. A compter de la création d'UniCA en 2020, il a été fait en sorte que les sommes qui concernaient l'université lui reviennent systématiquement intégralement alors que pendant des années de l'argent avait été placé par le CFA et il existait des reliquats qui devaient être restitués aux universités. Ces reliquats ont donc permis de dégager des fonds. A l'heure actuelle les CFA n'ont plus cette possibilité et doivent donc restituer les sommes aux universités.

Mme SEITZ-POLSKI fait part de ses interrogations sur l'évolution démographique de la masse salariale et de ses inquiétudes sur le potentiel de renouvellement de nombreux enseignants à l'UFR Médecine qui approchent de l'âge de la retraite. M. AZOULAY indique qu'à l'échelle de l'Université la dynamique est différente, les départs en retraites ne constituant pas une part très importante car des recrutements massifs ont eu lieu il y a quelques années, d'où le constat d'un taux GVT qui progresse.

Concernant enfin la signification de la suppression des exonérations des droits différenciés à la prochaine rentrée, M. AZOULAY explique à M. MERCIER que les étudiants étrangers extracommunautaires sont soumis légalement à des frais différents de ceux des étudiants communautaires et que toutes les composantes avaient la possibilité d'exonérer assez largement ce type d'étudiants, au vu de la situation, ces exonérations ne seront plus reconduites et les dispositions du décret seront en conséquence appliquées.

M. CAILLAU déplore que le vote du CA de décembre n'ait pas eu lieu au terme d'une consultation préalable du CAC, il estime notamment que la question de la suppression de l'exonération des droits différenciés aurait dû faire l'objet d'un débat en Conseil Académique.

M. AZOULAY répond que la décision du CA s'est inscrite dans une situation d'urgence, il précise que la proposition d'exonération faite aux composantes émanait de la gouvernance qui désormais retire cette proposition.

M. CREMOUX ajoute qu'un prochain vote du CAC devra porter sur les modalités de la mise en œuvre de cette suppression. M. AZOULAY précise qu'il sera proposé que les étudiants extra-communautaires déjà présents qui ont commencé leurs études à UniCA puissent continuer à bénéficier du tarif qui leur a été appliqué initialement.

A Mme LEMAIRE qui s'interroge sur les sommes qui seront récupérées dans ce cadre M. AZOULAY répond que pour l'instant l'établissement n'est pas en capacité de procéder à une évaluation très fine, ainsi, si tous les étudiants qui étaient exonérés payaient les montants dus, le bénéfice serait de près de 3 millions d'euros mais il a été estimé que seulement 70% serait récupéré soit 2,1 millions d'euros, il convient toutefois que ce montant a peut-être été surévalué. Il précise que l'ensemble des projections présentées devra être réévalué dès que la dotation définitive attribuée à l'établissement sera connue, des budgets rectificatifs seront donc à voter en cours d'année.

M. BLANC souhaiterait connaître, au regard de la situation des universités qui ont déjà supprimé l'exonération des droits différenciés, l'impact sur le nombre d'étudiants inscrits. M. AZOULAY répond que pour l'ensemble de ces universités il a été constaté une très faible diminution la première année et le nombre d'inscrit a retrouvé le même niveau l'année suivante.

M. BLANC indique qu'il considère que le choix de l'abandon de l'exonération des droits différenciés a fait tomber une première digue, une deuxième digue consisterait selon lui à augmenter les droits des diplômes nationaux, il indique qu'en sa qualité d' élu il ne lui est pas possible d'accepter ce type d'orientation, d'autres choix pouvant, de son point de vue, être effectués et il s'interroge notamment sur le budget de la communication à UniCA. M. AZOULAY répond qu'il s'élève à 200 000 € et rappelle que la communication est majoritairement excentrée sur les composantes qui se refusent à tout projet de centralisation. Il souligne que la discussion du budget se fait aussi avec les composantes en tenant compte de leurs priorités, toutes les directions de composantes ayant pris part à la discussion sur l'arbitrage qui est présenté ce jour.

Mme LEMAIRE s'étonne du fait qu'il n'ait pas été envisagé de récupérer des fonds de l'IDEX, M. AZOULAY précise que l'IDEX est hébergé par une fondation complètement autonome de l'Université et que, s'agissant d'une ANR, les dépenses doivent se conformer aux lignes budgétaires affichées et qu'une autre utilisation des crédits que celle prévue provoquerait leur suspension. Il souligne toutefois que l'IDEX a participé indirectement au fonctionnement de l'établissement en rémunérant des ingénieurs pédagogiques, en participant au financement de divers projets notamment en lien avec le développement durable. De nombreuses actions menées par l'IDEX servent à la communauté universitaire dans son ensemble en intégrant des éléments que l'établissement est incapable de financer.

M. DOUAI donne l'exemple de financements sur des fonds IDEX d'ingénieurs de formation pour des composantes ou encore d'un outil qui permettra d'améliorer le fonctionnement de la DAJIM.

M. COUNILLON confirme à la demande de Mme LEMAIRE que l'IDEX est un outil de la stratégie de l'établissement qui concourt à l'excellence de la recherche. Il précise que si la situation financière actuelle venait à compromettre la qualité de la recherche il conviendra de trouver des solutions pour que l'IDEX serve cette stratégie dans le respect de la convention qui lie l'établissement à l'IDEX.

A Mme N'AIT-BOUDA qui souhaite savoir si une concertation s'est tenue avec les autres universités pour connaître les éventuels leviers à utiliser pour débloquer la situation, M. AZOULAY répond que compte tenu de la disparité des situations et des modes de fonctionnement des différents établissements, il est difficile de trouver des solutions communes, il donne l'exemple d'AMU qui pendant 2 ans a fait le choix de ne procéder qu'à un tiers des recrutements prévus tant pour les enseignants chercheurs que pour les BIATSS alors qu'UniCA a toujours souhaité jusqu'à présent mener une politique de recrutement. Il est observé que la plupart des universités joue sur la masse salariale et revoit ses campagnes de recrutements. M. AZOULAY informe également que certaines universités, dans une situation plus critique, ont été mises sous tutelle de l'Etat qui a immédiatement procédé à la suppression de l'exonération des droits différenciés et à des campagnes blanches de recrutement. L'objectif pour UniCA est donc d'éviter à tout prix d'être placé sous tutelle.

M. COUNILLON précise que dans le cadre de groupes de travail d'universités IDEX la question qui s'est posée et de savoir ce qui peut être fait pour anticiper la situation à venir, la fin de l'année ayant eu un effet désastreux sur le moral et la cohésion des équipes, il convient donc de réfléchir à comment sortir de cet état de sidération et à envisager comment travailler à l'avenir dans un système aussi contraint.

M. AZOULAY conclut en précisant que dès le retour du rapport des inspecteurs généraux, une présentation des résultats et des échanges seront organisés afin de construire par anticipation le budget 2026 d'une manière beaucoup plus collective, le budget 2025 ayant été construit au terme d'une succession d'urgences avec un résultat qui est loin d'être parfait et qui ne satisfait personne.

M. BLANC souhaite savoir si une décision a été prise concernant les primes qui pourront encore être allouées et s'il est prévu un fléchage prioritaire pour les BIATSS qui ont les salaires les plus bas. M. AZOULAY répond que la discussion sur ce point n'a pas encore eu lieu mais qu'elle va devoir se tenir prochainement. Il précise que nombreux sont ceux ne souhaitant pas la suppression de l'intéressement qui permet de promouvoir et de reconnaître l'engagement de bon nombre de personnels.

M. BLANC craint qu'au vu de la trajectoire annoncée depuis 2022, la prochaine étape soit une augmentation des droits d'inscriptions universitaires. M. AZOULAY rappelle l'annonce du ministre faite hier de ne pas toucher aux droits d'inscription.

M. COUNILLON pense qu'un des effets négatifs des tensions budgétaires tient au risque de se heurter aux positions de principe de chacun et souligne la nécessité d'une discussion commune afin d'arriver à des consensus.

M. DOUAI ajoute que lors des dernières réunions des vice-présidents Formation en janvier il est apparu que d'autres universités connaissent une situation beaucoup plus tendue avec des campagnes de recrutement blanches, des impacts sur l'offre de formation dont une partie ne pourra être ouverte cette année assortis d'une réduction des capacités d'accueil.

A Mme POTOT qui s'interroge sur le rôle du CAC concernant le budget, M. AZOULAY répond que c'est le Conseil d'Administration qui est décisionnaire en matière budgétaire et que sa présentation au CAC n'a qu'une valeur informative. Il est précisé que pour les tarifs des formations, le CA doit solliciter préalablement l'avis du CAC qu'il est libre de suivre ou de ne pas suivre alors que pour le budget l'avis du CAC n'est pas requis.

A M. BORGESSE qui s'interroge sur la date à laquelle sera connu le montant de la SCP, M. DOUAI répond qu'une notification budgétaire est généralement transmise en novembre pour l'année suivante mais que cette année elle n'est parvenue que le 13 janvier et qu'elle est inférieure de 3 millions d'euros par rapport à l'année dernière, il est toutefois précisé qu'il s'agit d'une notification en l'absence de projet de loi de finance qui reste donc provisoire, une notification rectificative demeurant en attente.

II.- Formation

II.3.- Présentation de la Direction de la Formation

M. DOUAI indique que la restructuration de cette Direction a été aboutie à la fin de l'année 2024 et est opérationnelle depuis janvier 2025, l'ancienne « Direction des Etudes de la Formation » devenant « Direction de la Formation ».

Le projet a été travaillé à compter du mois de mars 2024, en amont avec l'ensemble des équipes de la Direction ainsi que d'autres acteurs et portait d'un diagnostic partagé sur un certain nombre d'éléments à faire évoluer positivement. Au vu de certaines faiblesses qui avaient notamment été pointées par des rapport HCERES, M. DOUAI avait établi un diagnostic sur l'idée qu'autour du périmètre formation, il y avait un besoin de revoir l'organisation administrative en lien avec une feuille de route commune à un ensemble de vice-présidents d'universités et qui portait entre autres sur l'attractivité de l'offre de formation et la manière de l'enrichir, ou encore sur l'accompagnement des étudiants à la réussite. Certaines lacunes ont pu être identifiées mais aussi des compétences dans le périmètre formation trop éloignées les unes des autres en termes d'outil avec un fonctionnement plutôt en silo dont l'organisation ne rendait pas lisibles et valorisantes des interactions qui étaient plutôt informelles. Il a donc été listé un ensemble d'interactions, de dynamiques et d'objectifs afin de ramener un ensemble de compétences dans un périmètre de travail commun, en respectant l'autonomie et les agendas de travail de chacun de ces ensembles et surtout en maximisant le potentiel de synergie.

M. DOUAI remercie M. CREMOUX Directeur de la DF et l'ensemble des personnes qui ont travaillé en bonne intelligence sur le projet. Il précise que cette nouvelle organisation a été validée par le président, la DGS et le CSAE du 18 novembre 2024.

M. CREMOUX présente ensuite le détail de la nouvelle organisation de la Direction.

Il rappelle le contexte antérieur dans lequel plusieurs services étaient directement rattachés à la DEF : l'Observatoire de la Vie Etudiante-Maison de l'Evaluation de l'Amélioration et de la Valorisation (OVE-MEAV), le Service d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SIOIP), UniCA Entreprendre (qui sera détaché de la DF dans la mesure où il concerne davantage un public qui a terminé ses études) et la Mission Handicap, alors que d'autres, en lien avec la formation fonctionnaient de manière autonome : le Centre d'accompagnement pédagogique (CAP), L@UCA mais

également la Direction du Développement International et Europe (DDIE), la Direction de la Formation Continue, UniCA online et la Direction de la Vie Universitaire (DVU). Compte tenu que L@UCA et le CAP menaient des actions pérennes en termes de pédagogie il a été jugé pertinent d'intégrer pleinement ces 2 entités à la DF tandis que les autres garderont leur autonomie.

L'organigramme actuel est ensuite présenté. M. CREMOUX précise que Mme LABRHUNIE Directrice Adjointe a largement contribué à l'organisation des réunions qui ont permis la construction de ce nouvel organigramme faisant apparaître 4 grands pôles qui se subdivisent en services :

- Pôle « Innovation Pédagogique » (correspondant à l'ancien CAP), avec 2 services : « Accompagnement pédagogique des Enseignants » et « Outillage et Animation »
- Pôle « Accompagnement Réussite Etudiante » avec 4 services : « Orientation, Insertion Pro et accompagnement à la réussite » (ancien SIOIP) « Relation avec les partenaires d'aides à la réussite » (qui faisait partie des missions du SIOIP et qui devient un service à part entière), « Développement et Déploiement des dispositifs d'accompagnement à la Réussite »(en lien avec la mise en place de nouveaux outils) et « Laboratoire Réussite » (qui aura pour objet de tester les outils et de regarder les dispositifs existants par ailleurs et la manière dont ils fonctionnent)
- Pôle Déploiement de l'Offre de Formation avec 3 services : « Scolarité et Formation Etablissement » (qui correspond au cœur de métier de la DF et qui concerne tous les éléments qui vont alimenter Apogée et les différentes plateformes de candidatures étudiantes), « Appui technique et outils » et « Cellule Projet »
- Pôle Stratégie et Pilotage avec 3 services : « Data Pilotage de l'Offre de Formation » (qui sera alimenté par l'information remontée par les autres pôles et les différentes structures existantes et qui permettra la production de tableaux de bord et d'indicateurs qui seront partagés pour éclairer les choix politiques à effectuer), « Stratégie OF (offre de formation) et amélioration continue » et « Projets Transversaux »

Concernant le service « Stratégie OF et amélioration continue », M. DOUAI précise qu'il permettra de capitaliser sur des compétences d'ingénierie de formation afin de voir, de manière transversale, comment les formations intègrent ou pas un certain nombre d'éléments pédagogiques qui viennent modifier les référentiels de compétences. Il précise qu'UNiCA est soit participante soit porteuse de projets CMA (Compétences et Métiers d'Avenir) qui peuvent être disciplinaires ou pluridisciplinaires concernant de grands enjeux et qui visent à essaimer le plus largement possible au niveau des composantes et des formations, il s'agit par exemple d'EFELIA concernant l'IA, de QuanTEdu-France concernant les technologies quantiques ou d'un projet susceptible de voir le jour avec l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) relatif à la cybersécurité. L'ensemble de ces projets nécessite un travail d'ingénierie assez lourd qui ne peut être supporté par les cursus de formation, ce service aura donc vocation à objectiver, rationaliser et travailler de manière structurée afin d'obtenir une vision lisible et attractive de l'offre de formation à 3 ans.

M. CREMOUX présente ensuite un organigramme en termes de missions faisant apparaître le rôle de chaque service au sein de chaque pôle puis il fait part d'une vision stratégique à long terme qui est déclinée en objectifs stratégiques et objectifs opérationnels aboutissant sur des actions mises en œuvre sur le terrain, lesquelles pouvant, en sens inverse, être évaluées pour que les axes stratégiques puissent être revus si nécessaire.

Concernant l'organisation, un certain nombre de réunions régulières est prévu afin que tous les responsables puissent échanger à un moment donné de manière officielle.

A Mme N'AÏT-BOUDA qui s'interroge sur la participation des enseignants-chercheurs, M. CREMOUX indique qu'il ne pouvait pas les faire apparaître dans un organigramme sous sa responsabilité et que les slides présentées reflètent l'organisation administrative interne de la DF. Mme N'AÏT-BOUDA objecte qu'il est fait mention de la stratégie de l'établissement et qu'à ce niveau les enseignants-chercheurs ne peuvent être écartés. M. DOUAI répond qu'il s'agit simplement de la stratégie interne à la Direction liée aux interactions entre les pôles. Il précise que jusqu'ici les interactions entre la DEF et les enseignants chercheurs et notamment les responsables de formation ou de composante sont permanentes, les sujets qui relèvent de l'ordre de la stratégie devant les faire travailler tous ensemble de façon directe. Ainsi, par exemple, l'unité de base pour le pôle innovation Pédagogique est l'enseignant chercheur avec qui le personnel entretien des interactions directes au quotidien.

Il ajoute que tout ce qui est prévu au niveau de l'offre de formation fait suite à des demandes directes de terrain de composantes souhaitant mettre en œuvre des objets pour lesquels elles ne disposent pas des outils qui leur seraient nécessaires pour y parvenir. Les services auront donc, par exemple, pour mission d'aider à la gestion des majeures/mi-neures inter-EUR qui seront à mettre en œuvre dès la rentrée prochaine et à améliorer leur lisibilité auprès des étudiants.

Il rappelle enfin que les réunions et séminaires avec les responsables de formation ont aussi vocation à exprimer des besoins auxquels pourront répondre les différents pôles et à s'assurer d'une avancée régulière sur les axes clés qui auront été préalablement définis.

M. CREMOUX confirme que la DEF a toujours travaillé avec et pour les formations et que le CAP, l'OVE, la MEAV ou le SPOF, avaient un lien permanent avec les composantes qui remontent à la DEF l'ensemble des éléments pédagogiques recueillis sur le terrain.

M. DOUAI ajoute que l'idée est aussi, dans le cadre d'un pilotage de l'offre de formation menée par le ministère, de se protéger d'une méthodologie consistant en la publication d'indicateurs nationaux dans lesquels l'établissement ne va pas toujours se retrouver. Un travail de pointage avec les composantes d'un certain nombre d'indices clé a donc déjà été mis en œuvre afin d'établir un diagnostic et de définir ensemble des perspectives de travail sur les formations qui posent question.

Mme N'AÏT-BOUDA aurait souhaité pour sa part que des enseignants-chercheurs élus dans les instances autres que les responsables de composantes ou de formations soient associés aux réunions. M. DOUAI indique qu'en 2026-27 l'établissement repartira sur un nouveau cycle d'évaluation, il souhaite donc que d'ici là soient mis en place les outils donnant la possibilité au Conseil Académique de faire les choix qui permettront d'aller de manière sereine vers l'HCERES. Il appartiendra donc au CAC, et aux groupes de travail formés en son sein, de récupérer un ensemble d'informations et d'éléments qui lui permettront d'apprécier les dynamiques d'un ensemble de formations.

Il rappelle, par ailleurs, que l'unité de base de travail est la formation et son responsable, avec des situations qui peuvent être très hétérogènes, certains responsables étant des pilotes de formation alors que d'autres en sont des gestionnaires. Il convient que, dans ces conditions, il est un moment où le travail doit plutôt être mené à l'échelle de l'équipe pédagogique plutôt qu'avec une seule personne responsable, cependant compte tenu qu'UniCA compte 400 responsables de formation aux niveaux licence et master, ils constituent l'unité de base avec laquelle ont été mis en place pour chaque pôle, des connecteurs sur des sujets précis.

A Mme ANTUNES-POUSINHA qui fait part de ses difficultés à obtenir des informations sur le cadre réglementaire de la double-diplomation, et sur la possibilité de la mise en place d'un accompagnement à ce niveau, M. CREMOUX répond que l'expertise sur ce point est détenue par la DDIE qui reste le point d'entrée pour répondre à cette problématique. M. DOUAI précise toutefois qu'il y a sur ce point des incertitudes réglementaires et opérationnelles pour le moment irréductibles parce qu'elles se situent au niveau national et européen.

A M. BELLET qui s'interroge sur le coût de la réorganisation de la Direction, M. DOUAI répond qu'il a pris l'engagement auprès du DGS et du Président qu'elle s'opère à coût constant. Aucun recrutement n'est prévu sur le budget établissement, seuls 5 recrutements sont effectués sur projets donc sur des ressources non pérennes attribuées pour une durée de 4 ans. Le coût net de la réorganisation sur le budget établissement tel qu'il a été présenté au CSAE est de 53 000 € et M. DOUAI s'est engagé à le compenser sur les crédits alloués à la formation à hauteur de 1,5 fois ce coût en réduisant les crédits sur des projets moins prioritaires.

M. BELLET fait part de ses interrogations sur la pertinence de recrutements supplémentaires à la DF alors que parallèlement le travail de modélisation des maquettes qui constituait une mission importante de cette direction va être transféré à la charge des composantes. M. CREMOUX explique que lors de la dernière réorganisation de la DEF, il avait été décidé que cette Direction reprendrait à sa charge l'ensemble de la modélisation de l'offre de formation de l'établissement qui était jusque-là effectuée par les services de scolarité. Cette nouvelle organisation avait été très compliquée à mettre en œuvre, néanmoins l'offre de formation du contrat 2018 avait pu être entièrement modélisée. Sur la période qui a suivi la mise en place du contrat, la DEF a pu effectuer le travail de modifications classiques qui intervenaient au fil des ans. Lors de la nouvelle accréditation de 2024 compte tenu de la charge de travail, il a de nouveau été fait appel aux scolarités. Partant de ce constat et surtout du fait que ce travail, qui s'est effectué de manière coordonnée, a très bien fonctionné, il a été décidé que les scolarités continueront le travail de modélisation et que la DF viendra en soutien et pourra si besoin apporté un renfort avec des personnels volants prévus pour intervenir dans les scolarités, des réunions étant, par ailleurs, désormais organisées sur chaque campus entre la DF et l'ensemble des personnels des scolarités.

M. BELLET réfute ensuite le fait qu'il n'y ait pas eu de pilotage en place au sein de la DEF alors même qu'il existait le service SPOF dédié au pilotage de l'OF, il fait part de son expérience personnelle au sein de ce service et souligne que pour qu'un agent soit opérationnel dans un service de ce type il doit acquérir des compétences nécessitant le suivi de formations qui s'inscrit dans une durée assez longue.

M. DOUAI se dit conscient qu'il existe un risque en termes de compétences et de timing mais que ce risque sera mesuré du fait de la présence d'outils et de démarches déjà existants ainsi que de personnels déjà en place qui en ont acquis la maîtrise et qui constituent l'essentiel des effectifs. Il précise par ailleurs que les missions dévolues au SPOF sont conservées au sein du Pôle Déploiement de l'OF mais que le terme « pilotage » doit également recouvrir des tâches qui n'étaient pas accomplies jusqu'ici et qui concernent la construction de tableaux de bords et de divers outils à transmettre aux responsables de formation et aux équipes pédagogiques de manière systématisée.

M. BELLET fait observer qu'un travail de pilotage qui va dans ce sens est déjà effectué au sein même des composantes. M. DOUAI confirme que des éléments sont déjà en place mais que les composantes ont fait remonter le besoin d'un accompagnement supplémentaire qui nécessite de mener un travail de manière coordonnée et systématisée. M. CREMOUX ajoute qu'au-delà du quantitatif et du qualitatif le pilotage doit aussi inclure un volet prévisionnel qui n'était pas abordé jusqu'à présent. Il précise par ailleurs que des tableaux de bords pouvaient par le passé être produits par différents services mais avec une absence totale de coordination, ainsi les premières réunions de travail qui vont se tenir avec l'ensemble des responsables de pôles porteront sur la qualité de la donnée.

M. BELLET fait enfin observer qu'il existe déjà au sein de l'établissement une Direction du Pilotage et de la Performance (DPP) qui produit un certain nombre d'indicateurs et s'interroge sur une possibilité de doublon avec le travail qui sera fait à la DF. M. DOUAI répond que Mme Fabienne BONETTO Directrice de la DPP a participé avec l'ensemble des responsables de la DF à la définition d'un plan de travail et qu'elle se félicite de voir que la DF pourra travailler sur un pilotage opérationnel au niveau micro de l'OF que sa Direction n'abordait pas.

M. DOUAI rappelle que le projet présenté a été validé par le CSAE et précise qu'une validation du CAC n'est pas requise.

II.4.- Présentation de la Compétence transversale TEDS (L1)

M. DOUAI rappelle le contexte : il avait été voté au Conseil Académique du 14 décembre 2023 une nouvelle structure des compétences transversales qui se déploie en L1 cette année, puis en L2 et L3 les années suivantes. Dans une des unités d'enseignement à chaque semestre, il a été intégré une CT « grands défis sociétaux » avec une alternance à chaque semestre entre « Intelligence Artificielle » aux semestres impairs et « Enjeux de transition environnementale et développement soutenable (TEDS) » aux semestres pairs. L'introduction de ces compétences répond par ailleurs à un cadre général du Ministère qui a demandé à ce qu'en premier cycle environ 3 crédits ECTS soit affectés à ces thématiques directement visibles dans l'offre de formation.

Il accueille M. Damien BAZIN, Mme Isabelle GILLOT et le Pr Olivier LEGRAND qui ont été missionnés sur cette tâche à l'échelle de l'établissement, pour présenter les contenus mais aussi la trajectoire de déploiement sur les 3 années qui se mettra en place à partir de début février pour tous les étudiants de L1.

M. LEGRAND souligne en premier lieu le travail important accompli par Mme GILLOT qui a travaillé sur la mise au point du cours et notamment sur toute la partie à distance liée à Moodle.

L'objectif du cours, en première année, est de proposer une vision transversale, le même cours étant proposé à toutes les licences générales de l'établissement, afin de faire connaître quelques éléments importants liés à la transition écologique. Ce cours va se déployer sur une période restreinte du semestre du 5 février au 4 avril et propose aux étudiants un certain nombre d'activités pour l'essentiel en ligne ainsi que 4 conférences débats en présentiel dans des amphithéâtres de grande capacité ou en asynchrone pour que l'ensemble des étudiants des licences générales puissent y participer. Enfin il sera proposé la production d'un poster facultatif en distanciel dont M. BELLAGAMBA aura en charge l'accompagnement.

L'évaluation de la compétence se fera en contrôle continu intégral en distanciel avec des QCM, liés aux contenus des apprentissages proposés, à l'issue des vidéos et des conférences et comprendra aussi une note d'examen terminal réalisé également grâce à des QCM et qui pourra être repassé autant de fois que désiré pendant le temps d'ouverture du test du 27 mars au 8 avril. L'évaluation du poster se fera quant à elle sur la base du volontariat afin d'en restreindre le nombre et représentera 2 points bonus sur la note finale.

M. LEGRAND présente ensuite les 4 grands thèmes proposées : biodiversité, limites planétaires, changements climatiques et adaptations et économie circulaire. Un visionnage d'un certain nombre de ressources vidéo pour une durée de près d'1H30 est associé à ces 4 missions, ces vidéos sont majoritairement produites par l'UVED (université virtuelle de l'écologie et du développement) qui est un centre national proposant des ressources mises à jour très régulièrement sous forme de vidéos ou de MOOC.

La chronologie des conférences-débats qui vont être proposées en mars sur 4 campus de l'université est ensuite présentée : la première soirée à Carlone, sera la soirée d'inauguration autour du climat, la deuxième soirée à Trotabas, sera consacrée aux limites planétaires, la troisième à Valrose concernera la biodiversité et la quatrième soirée à Saint-Jean d'Angely portera sur l'économie circulaire. Afin que les étudiants qui ne pourront être présents à ces conférences puissent en prendre connaissance une captation avec plusieurs caméras est prévue et, au terme d'un montage, chaque conférence-débat sera rendue disponible à l'ensemble des étudiants qui sont inscrits à ce cours et il est précisé que tous les collègues qui en feront la demande pourront également y être inscrits.

Concernant la production de posters, leur nombre sera limité à 200 et M. BELLAGAMBA en fera l'évaluation. Les meilleurs posters seront récompensés en étant affichés sur plusieurs plateformes.

M. LEGRAND se connecte ensuite au cours Moodle pour présenter les contenus. Il indique que l'essentiel de la présentation qu'il vient d'effectuer se retrouve dans le syllabus et qu'un test de positionnement a par ailleurs conçu par l'UVED et a été adapté au cours pour permettre à l'étudiant de voir où il en est dans sa prise de conscience de la problématique et de faire un bilan carbone.

Mme GILLOT explique qu'il est proposé un certain nombre de tuiles qui proposent une introduction, un syllabus d'empreinte carbone, un test de positionnement, les 4 missions correspondant aux 4 thématiques retenues construites sur la base de 2 à 3 vidéos de l'UVED auxquelles ont été intégrées des sous-titres et des encarts et une mission proposée sous forme d'escape game. Des tests sont positionnés à l'issue des missions avec des termes mystères à découvrir permettant de compléter une phrase mystère et qui sera la première évaluation du contrôle continu. Un récapitulatif des différentes soirées débat sera également proposé ainsi qu'une tuile qui concernera le poster. M. BELLAGAMBA explique que l'idée du poster est que les étudiants utilisent leur imaginaire pour se projeter vers des possibilités de sociétés futures et hypothétiques centrées sur les ressources renouvelables.

Mme GILLOT indique ensuite qu'une tuile porte sur le détail de l'évaluation et que d'autres consistent en un lexique, des compléments d'apprentissage et des ressources de la BU et enfin des propositions d'activités dans laquelle les étudiants peuvent s'engager.

M. REIS félicite les intervenants pour cette initiative qui, de son point de vue, consiste en une approche scientifique d'un sujet d'actualité trop souvent traité comme du militantisme qui peut décrédibiliser les enjeux liés à cette thématique.

A Mme BERTOLOTTI qui souhaite savoir s'il a été prévu de demander un retour des étudiants sur leur perception de cette formation, Mme GILLOT répond négativement et que rien n'a été spécifiquement prévu par les porteurs du projet mais elle précise que la MEAV effectue cette démarche pour l'ensemble des formations. M. DOUAI ajoute que l'évaluation des enseignements comprend au côté des modules « UE disciplinaire », un module spécifique « Compétences Transversales », lequel connaît généralement un meilleur taux de réponse que le précédent et qui va être adapté avec l'introduction de ce cours. Il ajoute qu'il conviendra d'être attentif à ce que l'étudiant considère que ce cours constitue un véritable apport supplémentaire par rapport aux formations qu'il a déjà reçu précédemment sur le sujet au lycée ou au collège.

M. MERCIER souhaite savoir s'il a été prévu sur Moodle des liens vers les actions déjà menées par l'Université dans le même périmètre tels que les jardins participatifs ou les friperies. Mme GILLOT répond que le travail est mené en collaboration avec Mme Emilie DEMOINET chargée de mission éco-responsable, mais que pour l'instant les activités de cette mission n'ont pas été mentionnées, un espace pourrait cependant être ajouté en ce sens.

Mme MARSHALL suggère qu'une exposition des posters ouverte aux étudiants puisse être organisée en fin d'année universitaire.

M. FRANQUET, en sa qualité de Vice-Président Transitions Environnementales et Sociétales, précise à la demande de M. BOSCARI que des liens ont été prévus avec les activités de recherche axées sur cette thématique plutôt qu'avec celles menées en termes d'administration car il n'était pas souhaité que ces dernières apparaissent comme de l'auto-promotion pour l'établissement.

Il fait observer par ailleurs que le Portail SHS n'est pas associé à cette compétence transversale car le référent initialement prévu n'a pu honorer son engagement et qu'aucun remplaçant n'a pu être trouvé pour l'instant, il demande donc aux conseillers de relayer un appel auprès de la communauté enseignante concernée pour que ce secteur puisse également être représenté.

II.5.- Renouveau d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)

M. CREMOUX indique que ce diplôme avait été accrédité par arrêté du 17 mai 2024 mais qu'une réforme du diplôme de santé en Maïeutique a été promulguée par arrêté du 3 juillet 2024. Cette réforme qui consiste en l'ajout d'un troisième cycle et en l'introduction d'une approche par compétences liée à un référentiel de formation dans 6 domaines professionnels différents, a généré des modifications du diplôme.

Le conseil de gestion de l'UFR Médecine a validé le nouveau dossier le 16 octobre 2024 et il appartient maintenant au CAC de se prononcer.

La demande de renouvellement d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) est adoptée avec 57 voix pour et 1 abstention.

III.- Recherche

III.6.- Labellisations et changements de direction des unités de recherche

M. Laurent COUNILLON indique qu'il a été proposé aux deux laboratoires présentés aujourd'hui de consolider leur projet scientifique suite à l'évaluation de l'HCERES. Un travail d'accompagnement a été effectué durant l'année 2024 avec les tutelles et les laboratoires pour présenter aujourd'hui leur projet de labellisation pour avis du conseil académique

Le premier laboratoire présenté en séance est l'unité mixte de recherche TIRO MATOS (UMR 4320) qui propose une évolution notable de son projet scientifique, un changement de nom et de direction.

Labellisation de l'unité mixte de recherche Physiopathologie, Environnement et eXposome (PHEN X /UMR 4320)

Intervenantes :

Mme Valérie PIERREFITE CARLE, CR INSERM

Mme Béatrice CAMBIEN, CR INSERM

Annexe : PHEN X Présentation Labellisation

M. Laurent COUNILLON laisse la parole à Mme Béatrice CAMBIEN et Mme Valérie PIERREFITE CARLE pour leur présentation.

Mme Valérie PIERREFITE CARLE précise que l'unité mixte de recherche TIRO MATOS (UMR 4320) est un laboratoire de biologie créé en 2013 sous la direction de M. Thierry POURCHER, avec pour tutelles Université Côte d'Azur et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

Suite à l'évaluation positive de l'HCERES, Université Côte d'Azur a donné l'opportunité à l'unité d'impulser une restructuration pour aboutir à la création de l'unité mixte de recherche PHysiopathologie, ENvironnement et eXposome (PHEN X /UMR 4320) dont le projet a été aussi soumis au CEA et l'INSERM.

Elle présente ensuite un bilan de l'unité TIRO-MATOS de l'année 2018 à 2024.

Mme Valérie PIERREFITE CARLE indique que l'unité dispose d'une bonne production scientifique et de financements qui ont atteint 1,7 millions d'euros en 2023-2024. L'unité a acquis une reconnaissance nationale avec l'obtention par les membres de l'unité de 7 prix nationaux, l'organisation de 5 congrès et d'une summer school. Elle développe également de nombreuses collaborations internationales.

Elle souligne l'interdisciplinarité de l'unité qui entretient des interactions avec des domaines tels que la clinique, la chimie, la physique l'intelligence artificielle et l'environnement. Treize thèses et trois habilitations à diriger des recherches ont été soutenues au sein de l'unité.

Elle indique que l'UMR PHEN X (nouvelle appellation de l'unité) s'oriente sur un aspect important qui est l'effet de

l'exposition à des contaminations radioactives, à l'iode (thyroïde) et à l'uranium (os) et ses impacts sur des problématiques qui figurent dans les axes prioritaires d'Université Côte d'Azur (cancer, vieillissement, exposome, environnement).

L'UMR PHEN X est composée de deux équipes (CARE et EARTH) ainsi que 2 plateformes localisées à Nice dans la Tour Pasteur (cf. Annexe PHEN X Présentation Labellisation).

Mme Valérie PIERREFITE CARLE présente aux membres du Conseil Académique un organigramme de l'unité (cf. Annexe PHEN X Présentation Labellisation).

Elle détaille également les champs de recherche des deux équipes de recherche de l'unité.

L'équipe CARE (Cancer, Aging, Radiobiology et Environment) développera des thématiques telles que :

- L'exposition aux radionucléides (conséquences de l'exposition à faible doses, stratégie de décontamination de la thyroïde pour l'iode¹³¹)
- Les nanoparticules pour les traitements du cancer (approches innovantes de radiosensibilisation, microenvironnement osseux et niche prémétastatique)
- Le vieillissement pathologique (modèle de vieillissement accéléré du tissu osseux, stratégie anti-vieillesse)

L'équipe EARTH (Exposome Analysis with high Resolution Technologies for Health) quant à elle est à visée translationnelle et technologique afin de caractériser l'exposome humain.

Elle développera des thématiques telles que :

- La méthodologie de l'exposome (innovations technologiques nécessaires pour la caractérisation de l'exposome)
- L'Exposome et les cancers de la femme (Effet de l'exposome sur les cancers du poumon et du sein chez la femme)
- L'exposome et le vieillissement (lien entre l'exposome et la perte d'autonomie)

Mme Valérie PIERREFITE CARLE présente également les deux plateformes de l'unité.

La plateforme multi-omiques qui permet d'effectuer de la spectrométrie de masse haute résolution ainsi que la plateforme d'imagerie isotopique micro-SPECT-CT (PEMED) qui permet de détecter des organes capteurs d'iode et de la radiographie osseuse sur des fibrose pulmonaires.

Elle souligne que les deux plateformes sont accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique d'Université Côte d'Azur.

Elle termine sa présentation en présentant les partenariats locaux de l'unité mixte de recherche PHEN X. Elle indique que celle-ci entretient un partenariat fort avec la Fédération Claude Lalanne (recherche sur les radiations ionisantes) et la fédération de recherche sur le vieillissement.

Elle mentionne également les différentes Unités Mixtes de recherche et les Équipes de recherche avec lesquelles l'unité collabore ainsi que les différents services cliniques avec lesquels l'unité interagit (cf. Annexe PHEN X Présentation Labellisation).

M. Laurent COUNILLON remercie Mme Béatrice CAMBIEN et Mme Valérie PIERREFITE CARLE pour leur présentation et laisse la parole aux membres du Conseil Académique.

Une conseillère s'interroge sur l'INSERM qui n'apparaît pas en tant que tutelle de l'unité alors que de nombreux personnels y sont rattachés.

Mme Valérie PIERREFITE CARLE indique que l'INSERM a été contacté ainsi que les responsables des deux instituts thématiques auxquels l'unité appartient. Le personnel INSERM est rattaché à une unité mixte de recherche au sein de l'Université Paris Saclay. Il est prévu dans le cours du mandat, de demander une labellisation INSERM pour les équipes

ce qui pourra simplifier l'affectation de personnels INSERM dans l'unité.

Un conseiller s'interroge sur la pérennité de la labellisation CEA étant donné l'unique personnel de la structure dans l'unité PHEN X

Mme Valérie PIERREFITE CARLE indique que la labellisation du CEA risque de ne pas être renouvelée au terme du contrat quinquennal après le départ à la retraite de l'agent en question. Néanmoins, l'INSERM est très intéressé par les thématiques développées au sein de l'unité et serait assez favorable à ce que l'unité demande une labellisation.

Un conseiller s'interroge sur la répartition du personnel dans les équipes de recherche

Mme Valérie PIERREFITE CARLE précise que les thématiques développées par PHEN X permettra une interaction plus forte entre les deux équipes de l'unité.

Une conseillère s'interroge sur la mutualisation de certaines thématiques en termes de simplification et de gestion.

Mme Valérie PIERREFITE CARLE confirme que c'est une des options envisagées d'ici la fin du mandat et ce point est en discussion avec l'INSERM.

Une conseillère s'interroge sur la localisation de l'unité PHEN X.

Mme Valérie PIERREFITE CARLE indique que l'unité TIRO MATOS était située au 1^{er} et au 2^{ème} étage de la tour Pasteur à Nice. L'unité PHEN X, suite à la libération d'un espace et des travaux réalisés, sera située au 2^{ème} étage de la tour Pasteur. Elle souligne que cette réunion « géographique » des équipes sera très bénéfique pour l'unité.

Un conseiller s'interroge sur les liens avec le LAMHESS (UPR 6312) sur le projet bien vieillir.

Mme Valérie PIERREFITE CARLE précise que ce projet réunit des équipes cliniques et de biologie. L'équipe EARTH analyse des échantillons biologiques sur les personnes. Le LAMHESS quant à lui analysera les performances au niveau des domaines de la santé et du mouvement. L'objectif est de former un continuum entre les microanalyses de PHEN X et les analyses plus globales qui seront effectuées par le LAMHESS.

M. Laurent COUNILLON remercie une nouvelle fois Mme Valérie PIERREFITE CARLE et Mme Béatrice CAMBIEN pour leur présentation et leurs réponses aux questions.

Il explique d'une part que l'unité TIRO MATOS (UMR 4320) était composée de la partie TIRO (rattachée au CEA) qui était orientée sur des thématiques telles que l'Iode, la physiologie de la thyroïde et de la partie MATOS qui se concentrait sur le tissu osseux. Un des objectifs principaux, suite à l'évaluation HCERES était de faire évoluer les thématiques pour renforcer les liens entre les équipes tout en conservant les points forts de chacune. D'autre part, l'INSERM montre un intérêt renouvelé pour les thématiques concernant les effets des substances radioactives, en partie lié au contexte géopolitique actuel.

Le CEA accompagne la présence de son personnel par une dotation annuelle et la labellisation sera réévaluée à l'approche de la fin du contrat quinquennal.

M. Laurent COUNILLON indique que les plateformes sont actuellement hébergées au sein de la structure car les membres du laboratoire ont la capacité technique et l'expertise pour les utiliser. Le positionnement et le fonctionnement des plateformes sera également approfondi au cours de contrat quinquennal.

Un conseiller précise que les plateformes sont actuellement hébergées dans la partie commune du Campus Pasteur pour l'unité afin de réaliser toutes les expériences et analyses isotopiques. Pour ce qui concerne la partie spectrographie de masse, les thématiques et techniques de PHEN X sont originales par rapport aux autres types de thématiques développées localement. Néanmoins, la plateforme se développe et va nécessiter des investissements dans les prochaines années.

Une conseillère s'interroge sur l'intégration de cette unité à d'autres structures afin de rationaliser les coûts et la gestion des plateformes.

M. Laurent COUNILLON précise qu'un travail est effectué par le chargé de mission plateforme afin de rationaliser l'utilisation et l'hébergement des plateformes. Cet aspect sera analysé pour l'unité au cours du contrat quinquennal.

Suite aux échanges, M. Laurent COUNILLON propose aux conseillers et conseillères de procéder au vote concernant la labellisation de l'Unité mixte de Recherche PHEN X (UMR 4320) à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028 avec pour tutelle Université Côte d'Azur et le CEA.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité la labellisation de l'Unité mixte de Recherche PHEN X (UMR 4320) à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028 avec pour tutelle Université Côte d'Azur et le CEA (52 voix POUR, 3 voix CONTRE).

Le point sera présenté à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 28 Janvier 2025 pour validation.

M. Laurent COUNILLON propose aux conseillers et conseillères de procéder au vote concernant la nomination de Mme Valérie PIERREFITE-CARLE, CR, en tant que directrice et de Mme Béatrice CAMBIEN, CR, en tant que directrice adjointe de PHEN X (UMR 4320) à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de Mme Valérie PIERREFITE-CARLE, CR, en tant que directrice et de Mme Béatrice CAMBIEN, CR, en tant que directrice adjointe de PHEN X (UMR 4320) à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028 (52 voix POUR, 3 ABSTENTIONS).

L'avis du Conseil Académique, au regard des contraintes juridiques en lien avec l'employeur des personnes nommées, ne pourra s'appliquer.

M. Laurent COUNILLON propose aux conseillers et conseillères de procéder au vote concernant l'adoption de la dotation d'un montant de 29 933€ net attribués à l'unité mixte de recherche PHEN X (UMR 4320), pour l'année 2025 conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 modifié du 25 Juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et sous réserve de la validation par le conseil d'administration du 28 Janvier 2025 de la labellisation de la structure.

Le Conseil Académique approuve la dotation d'un montant de 29 933€ net attribué à l'unité mixte de recherche PHEN X (UMR 4320), pour l'année 2025 conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 modifié du 25 Juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et sous réserve de la validation par le conseil d'administration du 28 Janvier 2025 de la labellisation de la structure (50 voix POUR, 5 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS).

Labellisation de l'unité de recherche en émergence TRANSITIONS (URE CA03)

Intervenant : M. Jacques ARASZKIEWIEZ, Directeur du laboratoire TRANSITIONS (URE CA03)

Annexes :

TRANSITIONS_Présentation labellisation

TRANSITIONS_Présentation projet Catapulte

TRANSITIONS_Présentation de l'unité

M. Laurent COUNILLON indique que la présentation concerne la labellisation de l'unité de recherche en émergence TRANSITIONS (URE CA03) qui est orientée vers l'acceptation sociale de la transition écologique. TransitionS, à partir de la distinction système/environnement, cherche à identifier les facteurs informationnels et communicationnels susceptibles d'expliquer les divergences et d'identifier les facteurs de convergence entre faits scientifiques sur la transition environnementale, énergétique et sociétale et leur perception/acceptation.

Conseil Académique n°1 du 23/01/2025

M. Laurent COUNILLON laisse la parole à M. Jacques ARASZKIEWIEZ, directeur de l'unité de recherche en émergence TRANSITIONS (URE CA03).

M. Jacques ARASZKIEWIEZ présente, suite à l'année d'expérimentation, le projet CATAPULTE dans son lien organique avec TRANSITIONS positionnant sa restructuration en cours autour de ce projet.

Il indique que CATAPULTE est un projet hybride de recherche action au service de la diffusion des savoirs sur les transitions et de la consolidation des compétences des journalistes en matière environnementale.

Le projet s'inscrit dans un contexte de plissement numérique du monde par le biais d'une approche systémique. Il se présente sous la forme d'une recherche action transdisciplinaire et hybride pour renforcer les compétences des journalistes et faciliter leurs enquêtes sur l'environnement.

Le changement climatique est observable, or le sujet du climat n'occupe que 7% de l'espace médiatique et deux tiers des français déclarent manquer d'information scientifiques sur le réchauffement climatique.

Les journalistes se mobilisent, notamment par le biais d'une [charte pour un journalisme à la hauteur des enjeux climatiques](#) signée par 1800 journalistes, des dizaines de rédactions et de médias.

Néanmoins, différents paradoxes accompagnent l'injonction au changement face au changement climatique (cf. Annexe TRANSITIONS Présentation labellisation). C'est dans le cadre d'un schisme entre discours et actes d'une part et existence médiatique et récits de la transition d'autre part que prend corps le programme CATAPULTE.

La plateforme digitale CATAPULTE propose de créer, à partir de différentes sources une « big picture » des questions environnementales. Cela implique une approche écosystémique pour une lecture nouvelle reposant sur la description des différentes sources, des différents types d'énoncés et de leur contexte de production.

Cette plateforme repose sur une approche hybride et transdisciplinaire notamment par un copilotage entre Anne TÉZENAS DU MONTCEL, journaliste spécialisée dans l'information climat et M. Jacques ARASZKIEWIEZ, sémioticien, directeur de l'URE TRANSITIONS. L'objectif est de co construire la plateforme avec les journalistes et d'inférer sur les difficultés de leurs pratiques journalistiques et en particulier dans le cadre du journalisme environnemental.

Il présente ensuite, les différentes étapes de la structuration de la plateforme (cf. Annexe TRANSITIONS Présentation labellisation).

Il indique que ce projet permet une relecture des objectifs de l'unité de recherche en émergence TRANSITIONS sur ces différents cadres :

- Transitions numériques
- Média/Savoir/Territoires
- Acceptabilité sociale des innovations

Il indique que pour lui cela permettrait également une réintégration de certains terrains de recherche actuels de transition tels que l'impression alimentaire 3D et la médiation scientifique du biocontrôle.

Il indique que le projet CATAPULTE s'appuie sur une équipe soudée et une expertise importante de terrain (locale et en matière de journalisme et d'environnement). Il pourra s'adapter aux types de financement qui pourront être acquis pour son développement. M. Jacques ARASZKIEWIEZ présente une analyse SWOT du projet qui établit les forces, les opportunités, les faiblesses et les menaces relatives au projet (cf. Annexe TRANSITIONS Présentation labellisation).

Il énumère pour finir les perspectives d'évolution de l'unité notamment :

- L'ouverture de formations à l'attention des étudiant·es en journalisme
- Des publications scientifiques en sciences de l'information et de la communication
- Des dimensions partenariales à développer

M. Laurent COUNILLON remercie M. Jacques ARASZKIEWIEZ pour sa présentation et laisse la parole aux membres du Conseil Académique.

Un conseiller s'interroge sur l'intégration de terrains de recherche tel que l'impression alimentaire 3D

M. Jacques ARASZKIEWIEZ indique que l'impression alimentaire 3D fait polémique. Ces sujets pourront être traités avec l'expertise de l'URE TRANSITIONS ainsi que sur la plateforme CATAPULTE notamment sur les problèmes de terminologie. Cela permettra d'analyser comment les médias représentent ce sujet et comment celui-ci est évoqué sur les réseaux sociaux.

Un conseiller s'interroge sur l'absorption complète de l'équipe par le projet CATAPULTE

M. Jacques ARASZKIEWIEZ précise que le projet CATAPULTE est dans un lien organique avec l'unité. C'est une relecture des objectifs initiaux de TRANSITIONS mais également une implication de l'ensemble des chercheurs et chercheuses. Le projet va mobiliser la quasi-totalité des membres du laboratoire.

Un conseiller s'interroge sur la composition des équipes de recherche de l'unité

M. Jacques ARASZKIEWIEZ confirme la présence dans l'unité de cinq enseignant-es chercheurs et chercheuses, deux ATER, trois enseignants chercheurs de l'équipe SPARKS au sein d'IS. Ces trois enseignants chercheurs vont apporter une approche « click as learning » pour permettre d'enrichir la requête de l'internaute afin de lui donner une perception plus large et pertinente sur sa demande.

Un conseiller demande des précisions sur les objectifs de la plateforme.

M. Jacques ARASZKIEWIEZ indique qu'un outil d'expérimentation d'intelligence artificielle (Spinoza) a été développé en collaboration avec Reporters sans Frontières et l'Alliance de la presse d'information générale (l'Alliance) et que CATAPULTE s'inscrit dans cette logique. L'internaute va pouvoir interroger la plateforme sur des questions environnementales. Les sources ne proviennent que du [GIEC](#) et de l'[IPBES](#) qui sont très importantes mais qui ne rendent pas compte d'une actualité scientifique au quotidien.

L'objectif est de constituer un consortium scientifique afin d'identifier des sources scientifiques valides et de publier par le biais de la plateforme des éléments qui vont permettre aux journalistes d'avoir des informations sur l'actualité de la recherche sur ces dossiers quasiment en temps réel.

La plateforme rendra compte du choix de traitement de certains sujets notamment par rapport à l'activité sur les réseaux sociaux. TRANSITIONS collabore actuellement avec la chaire UNESCO « Pratiques journalistiques et médiatiques, Entre mondialisation et diversité culturelle » de l'Université de Strasbourg pour retenir de façon qualitative un certain nombre de réseaux et faire apparaître les thématiques en cours. À terme, l'objectif sera d'automatiser ce traitement des réseaux sociaux.

La plateforme juxtaposera des exemples d'enquêtes effectuées par TRANSITIONS en démontrant ce son utilisation du point de vue des ressources scientifiques, des ressources journalistiques et des ressources liées à l'opinion publique.

L'objet de la plateforme vise à instruire les citoyens et permettre aux journalistes de donner une perception la plus neutre possible des sujets abordés.

Une conseillère s'interroge sur le lien entre CATAPULTE et le laboratoire TRANSITIONS. La plateforme est-elle un projet du laboratoire ou une réorientation thématique ? Elle s'interroge également sur les thématiques abordées précédemment et le lien avec les thématiques qui seront développées dans le cadre de ce nouveau projet scientifique.

M. Jacques ARASZKIEWIEZ précise que le projet CATAPULTE n'empêchera pas la poursuite des études sur l'acceptabilité sociale de l'impression alimentaire 3D qui sont développées avec Clermont Ferrand. Il va alimenter cette problématique de l'acceptabilité sociale de l'impression alimentaire 3D au sein des systèmes sociaux qui est la dimension essentielle de la collaboration de TRANSITIONS avec l'INRAE qui rencontre un certain nombre de résistances sur cette thématique.

Le projet déposé MEDIAS et TERRITOIRES intégrait déjà de manière essentielle cette réflexion, essentielle dans les questions environnementales, de l'acceptabilité sociale. Ce travail est souvent appréhendé comme une manière d'imposer, par exemple aux journalistes l'intelligence artificielle.

Il est question de poser ces problèmes d'acceptabilité sociale non pas au sein de chaque système social mais en rapport avec la question de l'environnement. CATAPULTE ne va traiter qu'un certain nombre de thématiques en lien avec la transition écologique.

Une conseillère s'interroge sur la composition de l'équipe et leur profil

M. Jacques ARASZKIEWIEZ indique que l'ensemble des chercheurs et chercheuses de TRANSITIONS sont dans le champ de recherche des sciences de l'information et de la communication. En outre, une dimension transdisciplinaire est déjà développée par la collaboration avec des informaticiens mais également, dans l'avenir, avec des psychologues sociaux en particulier sur les questions d'acceptabilité sociale et des pratiques d'engagement.

M. Laurent COUNILLON remercie M. Jacques ARASZKIEWIEZ pour ses réponses.

Un conseiller demande une explication sur le contexte de la labellisation de cette unité.

M. Laurent COUNILLON précise que suite à l'évaluation HCERES, la labellisation de l'unité de recherche en émergence avait été prolongée d'un an afin de laisser le temps de tenter de construire un projet scientifique fédérateur, à la demande de la direction et des personnels de l'Unité et qu'il s'agit du projet qui a été présenté.

Une conseillère s'interroge sur le nombre de personnes présentes dans l'unité.

M. Laurent COUNILLON indique que l'équipe est composée de 5 maîtres de conférences et 2 Attachés temporaires d'enseignement et de recherche. (Ainsi que des collaborations comme cela a été indiqué plus haut).

Un conseiller s'interroge sur la conséquence d'une non reconduction de la labellisation.

M. Laurent COUNILLON précise qu'il faudrait proposer aux chercheurs et chercheuses de l'unité d'intégrer d'autres structures avant la fermeture de l'unité.

Une conseillère souligne que l'unité a déjà fait l'objet de nombreux échanges lors de la précédente mandature. Elle précise qu'une période de réajustement du projet scientifique a déjà été octroyée à l'unité à plusieurs reprises dans le passé.

Mme Magali MAILLAND, responsable du service recherche de la Direction de la Recherche, de la valorisation et de l'Innovation, ajoute que suite à l'évaluation HCERES, la labellisation en unité de recherche en émergence de TRANSITIONS a été prolongée d'une année, notamment car le projet de l'unité n'était pas apparu assez mature pour une labellisation de l'unité sur le contrat quinquennal.

La conseillère souligne que de nombreux chercheurs et de nombreuses chercheuses spécialisé-es dans les médias ont quitté l'unité. Il existe donc une problématique en ressources humaines pour maintenir l'expertise de l'unité et elle pose la question de l'existence même de l'unité.

Une conseillère indique avoir participé aux débats concernant cette unité au niveau de l'HCERES. Elle cite la conclusion de l'évaluation HCERES : « L'URE TransitionS ne semble pas avoir réussi à atteindre le degré de maturité requis pour justifier un changement de statut. Elle gagnerait à être prolongée, avec des objectifs clairs et explicites à atteindre au terme du prochain contrat, balisés de points d'étape successifs, afin de lui permettre d'atteindre le niveau de stabilité requis dans ses effectifs, son identité scientifique, ses priorités de recherche, ou son engagement dans des projets financés collectifs et ambitieux, en portage principal ».

Elle indique que la plateforme peut être un outil à travers lequel expérimenter ou apporter des questionnements de recherche. Néanmoins le projet scientifique reste à consolider. D'autre part, il manque de poste d'encadrement de la recherche dans l'unité car l'équipe est constituée de cinq maîtres de conférences et seulement un professeur.

Un conseiller s'interroge au regard de sa taille, sur l'opportunité de renouveler une unité dans le contexte actuel
Conseil Académique n°1 du 23/01/2025

d'économie d'échelle effectuée notamment par le biais de regroupement de différents laboratoires.

Une conseillère s'interroge sur la réorientation de la thématique du laboratoire. Les recherches du laboratoire étaient basées sur l'acceptabilité de différentes transitions (alimentaire, numérique, environnementale). La plateforme CATAPULTE semble plus être une base de données pour que les journalistes puissent trouver des données fiables et objectives qu'un projet de recherche en soi.

Un conseiller précise qu'il avait été confirmé par l'unité que l'expertise nécessaire était présente dans l'unité. En outre, certaines thématiques de recherche devaient être abandonnées, mais semblent être réintroduites dans le projet scientifique du laboratoire au dernier moment, notamment l'impression alimentaire 3D.

Un conseiller s'interroge sur le projet en tant que plateforme. Il indique que le projet peut éventuellement être une proposition intéressante dans le cadre des Sciences Humaines et Sociales.

Une conseillère précise qu'un projet similaire existe déjà avec la participation de scientifiques de sciences dures pour mieux accompagner les journalistes scientifiques. D'autre part [l'observatoire des médias sur l'écologie](#), un outil de mesure et de suivi du traitement médiatique des enjeux environnementaux, a été lancé dans le courant du mois de novembre 2024. Cela pose la question de la façon dont ce projet va se distinguer de ce qui existe déjà.

Suite aux différents échanges, M. Laurent COUNILLON propose aux conseillers et conseillères de procéder au vote concernant la labellisation de l'unité de recherche en émergence TRANSITIONS, SAVOIRS, MEDIAS, TERRITOIRES (TRANSITIONS / URE CA03) du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Académique donne un avis défavorable à la majorité à la labellisation de l'unité de recherche en émergence TRANSITIONS, SAVOIRS, MEDIAS, TERRITOIRES (TRANSITIONS / URE CA03) – (35 voix CONTRE, 11 voix POUR, 11 ABSTENTIONS). Le point sera présenté à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 28 Janvier 2025 pour délibération.

Changement de direction et de direction adjointe du Laboratoire Motricité Humaine Expertise Sport Santé (LAMHESS/UPR 6312)

Annexe :

LAMHESS_PV CONSEIL 20.01.2025

LAMHESS_CV M. HUG

LAMHESS_CV_M. RAMANOËL

Le Laboratoire Motricité Humaine Expertise Sport Santé (LAMHESS, UPR 6312) est un laboratoire pluridisciplinaire favorisant les recherches à l'interface entre les sciences de la vie et de la santé et les sciences de l'homme et de la société. La thématique générale du LAMHESS est l'étude des déterminants physiologiques, biomécaniques, psychologiques et sociologiques de la motricité humaine dans deux champs d'application :

- La performance sportive de haut niveau
- L'activité physique à des fins de santé.

Le directeur actuel, M. Raphaël ZORY a démissionné car il a pris la direction de l'EUR HEALTHY. Le laboratoire a voté le 20 Janvier 2025 à l'unanimité pour la nomination en tant que directeur de M. François HUG et de M. Stephen RAMANOËL en tant que directeur adjoint de l'unité.

M. Laurent COUNILLON propose aux conseillers et conseillères de procéder au vote concernant la nomination de M. François HUG, PR en tant que directeur et de M. Stephen RAMANOËL, MCF-HDR en tant que directeur adjoint du LAMHESS (UPR 6312) à compter du 1^{er} Janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de M. François HUG, PR en tant que directeur et de M. Stephen RAMANOËL, MCF-HDR en tant que directeur adjoint du LAMHES (UPR 6312) à compter du 1er Janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028. (57 voix POUR).

Pour le Président et par
délégation,
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI

